



14ème législature

Question N° : 97101	De M. Fabrice Verdier (Socialiste, écologiste et républicain - Gard)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur, recherche et innovation
Rubrique > santé	Tête d'analyse > autisme	Analyse > plan autisme. mise en oeuvre.
Question publiée au JO le : 28/06/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Fabrice Verdier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les formations universitaires destinées aux professionnels traitant des personnes autistes. Le 3ème plan autisme prévoit l'élaboration et la diffusion de guides/référentiels fondés sur des méthodes et des modalités validées par la HAS et l'ANESM. À ce titre, les diplômes universitaires « autisme » dans lesquels est enseignée la psychanalyse, font l'objet de contrôles bien plus intensifs. Il lui demande si l'imposition de cadres et de contenus, combinés à ces contrôles répétés, ne représente pas une menace quant à la liberté et à l'autonomie des universités.